Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 7 juillet 2026 à 20h30

Présents : **Mrs RENARD Guillaume, CIAN Emmanuel, LESELLIER Franck, MAUGER Thierry, MEKKI Malik, ROGER Bertrand, TARDIVON Christophe, et Mmes AUBERT Claire, BASTARD Adeline, BOQUET Adèle, DEGREMONT Carole, LALOUETTE Claudine, OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne.**

Absents et excusés : **Mr SEGUIRE Nagy, Mme LEVAVASSEUR Florence.**

Pouvoir : Mr SEGUIRE Nagy donne pouvoir à Mme OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne.

Secrétaire de Séance : Mme LALOUETTE Claudine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026
- Délibération pour autoriser Mr Le Maire à effectuer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires pour les travaux de création d'un terrain multisport.
- Délibération convention bibliothèque
- Délibération sur la FAJ
- Informations et questions diverses :
 - Réalisation ou non de travaux sur le terrain de tennis
 - Point Sivom
 - Point création d'un Blason pour la commune
 - Point des adjoints sur les projets en cours

Ouverture de séance à 20h55.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle délibération est à ajouter à l'ordre du jour afin de donner pouvoir au maire pour signer la convention de prestation entre la commune et l'Inter Caux Vexin relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de publicité extérieure.
L'ensemble du Conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

- **Autorisation de signature du maire de la convention de prestation entre la commune et l'Inter Caux Vexin relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de publicité extérieure**

Une convention entre la commune et le service instructeur du pôle de Buchy doit être signé afin de confier aux services instructeurs de la CCICV l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des demandes d'autorisations relatives à la publicité extérieure relevant de sa compétence.

En application de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations d'urbanisme, peut charger l'EPCI dont elle dépend des actes d'instruction.

En application de l'article L 5211-4-2 du code des collectivités territoriales, l'autorité compétente pour la délivrance des autorisations en matière d'affichage et de publicité extérieure peut confier l'instruction des actes à l'EPCI dont elle dépend.

Par délibération n°2026-05-06-100 du 6 mai 2026, le Conseil Communautaire de la CCICV a décidé d'autoriser son Président à signer, avec les communes du territoire, les conventions relatives à l'instruction des actes inhérents au droit des sols, pour lesquels le maire est compétent au titre de l'article L 422-1 du code de l'urbanisme et des actes relatifs à la publicité extérieure pour lesquels le maire est compétent au titre de l'article L 581-3-1 du code de l'environnement.

De ce fait, Mr le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après concertation, et échanges, le conseil municipal vote 13 pour et 1 contre.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 5 juin 2026**

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix présentes le PV du conseil municipal du 5 juin 2026.

- **Délibération pour autoriser Mr Le Maire à effectuer l'ensemble des demandes de subventions nécessaires pour les travaux de création d'un terrain multisport.**

Mr Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les travaux d'investissement voté au budget primitif 2026.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer les démarches et les demandes de subventions pour la réalisation de ces travaux,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix présentes :

- D'**autoriser** Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et les demandes de subventions pour la réalisation des travaux du terrain multisports.

- **Délibération convention bibliothèque**

Une convention bibliothèque et une convention numérique entre la commune et le département 76 doivent être signé.

La première convention bibliothèque publique définit les engagements respectifs des parties, aux fins de l'organisation, du fonctionnement et du développement de la bibliothèque de Fresne le plan.
La seconde convention numérique, a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, pour la diffusion de la médiathèque numérique départementale.

Les dernières conventions ayant été signé en 2021, il est important de les renouveler.

De ce fait, Mr le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal l'autorisation de signer ces conventions.

Après concertation, et échanges, le conseil municipal vote pour à l'unanimité des voix présentes.

- **Délibération sur la FAJ**

Mr Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la mairie a été sollicité par le département 76 pour une participation financière volontaire au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).
Le FAJ apporte leur aide aux jeunes de 18 à 25 ans soit en termes de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

Cette aide est calculée sur une base de 0.23 euros par habitants, ce qui ferait une somme de 130.64 € pour la commune de Fresne le plan (568 habitants).

Le Conseil Municipal décide à 14 voix pour :

- D'**autoriser** Mr Le Maire à verser la somme de **130.64** € au dispositif du fonds d'aide aux jeunes.

Cette dépense sera inscrite au budget au compte 65568.

- **Informations et questions diverses :**

 - ***Réalisation ou non de travaux sur le terrain de tennis***

Mr Le Maire informe que le terrain de tennis a besoin de travaux afin de le sécuriser pour l'école et pour les cours de tennis dispensé par l'AFT.
Après établissement de plusieurs devis, il s'avère qu'une rénovation complète est hors de prix (environ 35 000€ HT) sachant que le futur terrain multisports aura l'option tennis.
Un mail a été adressé aux maires des communes avoisinantes qui ont des adhérents sur la section tennis de l'AFT afin de réfléchir à une certaine aide, subvention ou convention entre eux et notre commune. A ce jour, seule la commune de Letteguives qui a 2 adhérents nous ont répondu. Nous nous sommes rencontrés lundi dernier mais leur budget ne permet pas de nous aider financièrement pour 2 adhérents.
De ce fait, une simple réparation des zones dangereuses en attendant le futur terrain multisports est proposée (environ 5 600€ HT).
Après concertation l'ensemble du conseil municipal présent est favorable à une simple réparation du terrain de tennis.

 - ***Point Sivom***

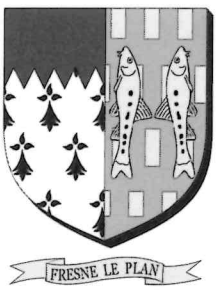
La prise en main du poste de présidence de Mr LESELLIER Franck suit son cours.
Les avis divergent sur certains points abordés lors des conseils Sivom ce qui amènent des tensions.
Une mise aux normes des nouveaux statuts devrait apaiser l'ensemble du conseil du Sivom.

 - ***Point création d'un Blason pour la commune***

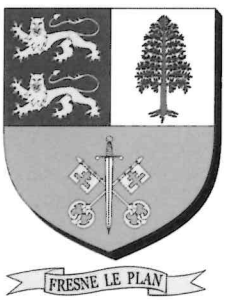
Mr le Maire informe qu'une personne passionnée, Mr JF BINON a proposé de créer un Blason de la commune gracieusement. Il nous a adressé par mail 4 exemples en donnant les explications de chacun.

Ci-après les blasons et ci-dessous ces explications :
« * les clefs ou le coq = attributs de saint Pierre
* l'épée ou la tête de cheval = attributs de saint Paul
* les frênes (héraldiques donc stylisés = évoquent le nom de la commune)
* les hermines et le " chef denché " rouge (A) = dans le blason de la famille "D'O" qui fut seigneur de la commune
* le semé de billettes et les 2 goujons adossés d'or (A) = dans celui de la famille "De Rougeville" qui fut aussi seigneur de la commune
* la couronne d'épines et la croisette rouge (C) = dans le blason de l'abbaye saint Amand de Rouen dont l'histoire de la commune est liée
* les léopards = dans le blason de la Normandie
Quand un blason est adopté il suffit de faire un " copier-coller " pour qu'il figure sur les papiers officiels de la commune (en principe pas besoin de faire appel à une imprimerie) »

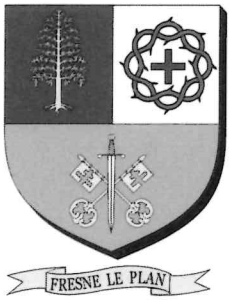
Projet A



Projet B



Projet C



Projet D



Après concertation, il n'y a pas d'avis sur aucun des 4 blasons. Mr Le Maire laisse la réflexion à chacun pour le prochain conseil municipal.

- ***Point des adjoints sur les projets en cours***

Mme BASTARD Adeline travaille actuellement avec ses collègues de la commission communication sur le prochain Fresne Info. Une nouvelle mise en page a été faite et on y trouvera l'essentiel.

Mme LALOUETTE Claudine informe le conseil que lors de la rencontre avec la commune de Letteguives, Madame Le Maire a souligné que la commune était une référence de propreté et d'embellissement pour eux.

Monsieur ROGER Bertrand travaille avec Mr le Maire sur le terrain de tennis et le futur terrain multisports.

- ***Informations et questions diverses :***

Mme OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne informe le conseil municipal qu'elle a un entretien avec une clinique vétérinaire jeudi prochain afin de discuter d'une éventuelle convention entre eux et la commune pour la prise en charge de la stérilisation de chats errants.

Mr TARDIVON Christophe informe le conseil municipal que lors de la dernière canicule, fin juin, il a été voir les personnes âgées de son hameau. Un rappel des règles est important comme par exemple, fermer les fenêtres et volets surtout coté soleil et ouvrir le soir et la nuit pour rafraichir et de s'hydrater très souvent.
Mme OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne rappelle que le PCS en cours de rédaction et qu'il y a bien une partie sur la canicule.
Une procédure afin de contacter les personnes vulnérables de la commune doit être réfléchie et mise en place rapidement.
Une mise à jour du fichier des personnes vulnérables doit être faite auprès de la population.

Mr CIAN Emmanuel est train d'étudier la RGPD à mettre en place ou à améliorer au sein de la commune.

Mr Le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme SERGENT et Mr et Mme CNAEPELNICKX habitants au 4 et 5 clos Champêtre ont sollicité la mairie pour une étude et la mise en place de panneaux antibruit le long de la portion de route situé devant chez eux, afin de réduire les nuisances sonores subies quotidiennement.
Leur exemple fourni de chez Leroy Merlin est à 2 039.00€ TTC pour des panneaux anti-bruit d'une longueur de 6m63.
Etant un lotissement privé, il faudrait qu'ils obtiennent l'autorisation de tous les habitants du lotissement.
De plus, étant le long de la Départementale 13, nous allons solliciter la DR de Montville pour savoir dans un premier temps si cela est réalisable niveau sécurité routière.
Monsieur LE Maire demande l'avis du conseil municipal sur le projet.
L'ensemble des conseillers présents exprime leur avis défavorable à cette demande.
Après retour de la DR de Montville, une réponse leur sera faite.

Fin de séances à 23h30.

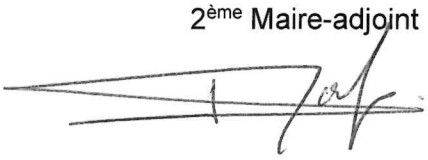
Guillaume RENARD
Maire



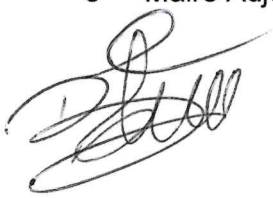
Claudine LALOUETTE
1er Maire-adjointe



Bertrand ROGER
2ème Maire-adjoint



Adeline BASTARD
3ème Maire Adjointe



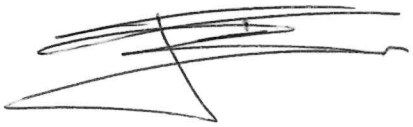
Claire AUBERT



Adèle BOQUET



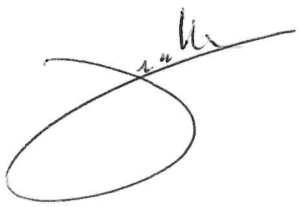
Emmanuel CIAN



Carole DEGREMONT



Franck LESELLIER



Florence LEVAVASSEUR
Absente et excusée

Thierry MAUGER



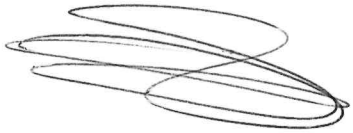
Malik MEKKI



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Nagy SEGUIRE
Absent et excusé
Donne pouvoir à Mme Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Christophe TARDIVON

